

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis No 05/2011 concernant la préparation du site du futur captage d'eau de boisson dans la Haute Veveyse de Fégire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée des personnes suivantes s'est réunie le 23 février 2011 à 19h00 :

Président : M. Daniel Berner
Secrétaire : M. Pascal Viénet
Membres : M. Gérard Leyvraz
M. Patrick Bays
M. Laurent Mauler
M. Alain Leresche, excusé
M. Didier Rocipon, absent et non excusé

Il est à relever que les commissions ad'hoc de Blonay et de St-Légier ont siégé ensemble dans le cadre du présent préavis, mais que chaque commission a rendu son rapport.

Madame la Municipale Patricia Siegler, Monsieur le Municipal Alain Bovay, M. Jean-François Brodbeck, ingénieur du bureau CSD Ingénieurs SA, M. Nicolas Ghiringhelli et de M. Pierre-Alain Dupraz étaient présents en début de séance et ont bien voulu répondre à toutes nos questions ; nous les en remercions.

Il faut relever que l'ensemble du projet est d'abord un choix politique des deux municipalités : la possibilité d'utiliser de l'eau de source de qualité pour les générations futures plutôt que de se contenter de s'approvisionner auprès de la commune de Lausanne ou du SIGE comme actuellement. Ce projet a débuté en 2003. Deux préavis ont déjà été soumis aux conseils communaux.

Les sondages effectués à ce jour ont permis de constater qu'il y a de l'eau, mais la quantité ne peut être estimée avec certitude ; ce ne seront que les futurs sondages horizontaux qui permettront de se faire une idée plus précise ; les municipalités annoncent une quantité comprise entre 500 l/min et 1'000 l/min.

La commission relève la qualité de l'intervenant CSD Ingénieurs SA qui est une entreprise spécialisée dans le domaine. Les honoraires de CSD Ingénieurs SA figurant dans le préavis sont composés des différentes étapes suivantes :

- Etablissement de l'appel d'offre pour la plate-forme et traitement des offres reçues ;

- Etablissement du cahier des charges pour les forages horizontaux et appel d'offres pour ces travaux spéciaux ; recherche d'entreprises suisses ou étrangères spécialisées dans le forage vu la complexité des travaux ; entretien avec ces entreprises ; choix de l'entreprise puis planification précise des travaux ; suivi du chantier.

Le présent préavis n'est qu'un pas de plus dans le processus de la recherche d'eau ; en acceptant ce préavis, il semble évident à la commission que le prochain préavis qui sera soumis à notre conseil pour les travaux de forage devrait également être accepté.

Lors de la séance, les membres de la commission ad'hoc faisaient preuve de réticence, à tout le moins en ce qui concerne le coût du projet. Il serait donc utile que nous approuvions le préavis sous réserve que le conseil communal de Blonay en fasse de même.

En conclusion, la commission recommande au conseil communal à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis 05/2011, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis.
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.00 pour ces travaux;
- Financer la dépense par la trésorerie courante.
- Amortir le montant total par un prélèvement sur la réserve du service des eaux.

Pour la commission

Le Président



Daniel Berner

Le rapporteur



Pascal Viénet